

Délibération du 28 février 2023

23 - 06 Finances – Règlement budgétaire et financier

Le Conseil d'Administration du CCAS de Plescop, convoqué le 21 février 2023, s'est réuni le 28 février 2023, en session ordinaire à la Mairie de Plescop.

Présents : Loïc LE TRIONNAIRE, Françoise FOURRIER, Serge LE NEILLON, Laurence LE MOINE, Claudine PECCABIN, Colette LE HAZIFF, Cécile COULONJOU, Isabelle MOIZAN, Monique THOMAS

Absents excusés ayant donné pouvoir : Michèle SAUNIER, Edith JAN

Absents excusés : Françoise GUIHO, Michèle LEGAL

Ouverture de la séance : 16h30

Secrétaire de séance : Typhaine TUAL, directrice du CCAS.

Monsieur le Président du CCAS lit et développe le rapport suivant :

Pour faire suite à l'adoption du référentiel M57 au 1er janvier 2023, le CCAS de Plescop (dont la commune de rattachement compte plus de 6000 habitants) a l'obligation de se doter d'un règlement budgétaire et financier (RBF), avant le vote de la première délibération budgétaire.

Le RBF doit à minima prévoir les dispositions obligatoires précisant :
(Article L5217-10-8 du CGCT)

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;
- Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Le RBF présente les avantages suivants :

- Décrire les procédures de la collectivité, les faire connaître avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- Créer un référentiel commun et une culture de gestion que les services de la collectivité se sont appropriés ;
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration

- **Adopte le règlement budgétaire et financier tel que présenté en annexe**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité, cette délibération est validée

Copie certifiée conforme

Le Président du CCAS




Loïc LE TRIONNAIRE